

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	47 (1976)
<b>Heft:</b>	7
<b>Register:</b>	Programme d'activité 1976/1977

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mettre à ces régions de ne pas accuser trop de retards dans leur infrastructure collective.

Mais, ainsi que vous le savez, elle a pu être étendue aux régions du Jura. Au-delà de l'aide à l'investissement, l'avantage essentiel de cette loi est de favoriser la constitution de régions et par conséquent de permettre, au besoin, le développement régional de se manifester et de promouvoir une action cohérente.

On ne pourra pas, au niveau central, rester insensible à la manifestation de ces besoins ; on sera peu à peu contraint de pratiquer une politique d'organisation de l'espace plus efficace.

Si l'on veut maîtriser les déséquilibres interrégionaux, il faut se souvenir que les inégalités spatiales ne peuvent pas être corrigées par les mécanismes du marché. Au contraire, celui-ci contribue, si on le laisse

jouer librement, à les amplifier. Le seuil est vite dépassé au-delà duquel les déséquilibres cessent d'avoir des effets bénéfiques pour devenir cumulatifs et constituer un obstacle à l'essor des régions en retard. Maintenues dans la dépendance des régions fortes, elles ont d'autant plus de mal à conquérir ou à maintenir leur autonomie de développement.

Au niveau central, par conséquent, il faut que les autorités interviennent pour corriger les mécanismes déséquilibrants. A cet égard, deux principes nouveaux doivent être retenus :

- la politique économique ne peut plus être linéaire ;
- la correction des déséquilibres régionaux postule des actions spécifiques et spatialement localisées (soit de la part de la Confédération, soit de la part des cantons, soit des deux à la fois).

## Programme d'activité 1976/1977

L'ADIJ maintient la décision prise lors de l'assemblée générale de 1974 :

*L'ADIJ poursuivra ses activités, sous leurs formes actuelles, jusqu'à la votation fédérale relative au nouveau canton du Jura. Elle continuera donc de défendre les intérêts des sept districts jurassiens.*

L'ensemble du Jura possède certains caractères spécifiques du point de vue socio-économique. Constatant l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes et, par conséquent, l'existence d'une entité économique jurassienne, l'ADIJ, qui pendant plus de

cinquante ans a défendu les intérêts économiques du Jura, ne faillira pas à sa tâche.

Elle veillera donc à une saine coordination et planification des activités économiques et sociales dans le Jura. Elle doit aussi se préoccuper de la collaboration, collaboration qui doit guider l'activité de toutes les associations jurassiennes à but économique.

*La collaboration peut avoir pour base la similarité, la contiguïté et même le contraste. Quant aux formes de la collaboration, elles peuvent être institutionnelles (par représentation dans les organes), contractuelles ou « coopérationnelles ».*

*Il est inutile d'insister sur les deux premières formes ; elles sont suffisamment connues. Quant à la troisième, les relations «coopérationnelles», elle se fera par l'aide, le concours ou l'appui, mais de façon informelle, du moins à court terme.*

A court et moyen terme, la direction avec le secrétariat général, le comité central et les commissions, s'attachera aux réalisations suivantes :

- intensifier la campagne de recrutement dans tout le Jura ;
- mettre sur pied un office de documentation économique et statistique se rapportant au Jura, cela en collabo-

ration avec la commission économique, le délégué au développement économique, les bureaux fédéral et cantonal de statistique, et éventuellement d'autres institutions intéressées ;

- publier les données statistiques se rapportant au Jura ;
- examiner, sur la base des résultats de l'enquête, la mise sur pied d'une politique commune concernant les résidences secondaires ;
- organiser une enquête auprès des communes sur la récupération du papier et du verre ;
- organiser des séances d'information auprès des communes au sujet du plan directeur des sites.

## Les commissions de l'ADIJ

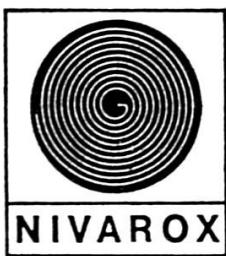
- **La commission des affaires communales** tentera de créer une association des fonctionnaires communaux dans le district de Porrentruy (seul district où une telle association n'existe pas). Elle aidera, d'entente avec les préfectures, les communes dans l'établissement de leurs budgets, comptes et plans financiers. Elle étudiera la possibilité de recruter et de former des vérificateurs des comptes.
- **La commission agricole** collaborera avec la Chambre d'agriculture et les organisations agricoles de tout le Jura. Elle devra aménager les relations entre les agriculteurs de toutes les parties du Jura.
- **La commission pour la formation professionnelle** mettra sur pied la 20<sup>e</sup> Journée des apprentis méritants à Delémont. L'ouverture d'un office régional de bourses est à l'étude. D'autre part, la commission changera éventuellement le déroulement de la Journée des apprentis méritants. Enfin, la situation des apprentis, à la fin de leur formation, est le souci permanent de la commission.
- **La commission des forêts et du bois** étudiera la situation de l'industrie du bois en regard de la diminution des

exploitations forestières. Une autre étude portera sur la revalorisation de certains assortiments de bois par leur utilisation sur place. La commission organisera les discussions paritaires sur le marché des bois feuillus et résineux de la campagne de vente 1976-1977.

- **La commission pour la protection de la nature**, à la suite de la suppression du libre parcours dans les Franches-Montagnes, proposera l'implantation de haies vives en relation avec les essais réalisés au Peuchapatte. Elle participera à la création et à la rénovation d'étangs en vue de l'amélioration du bilan d'eau. Elle se préoccupera de la mise en place, de l'extension et du fonctionnement des réserves naturelles et participera à l'*« Année des zones humides »* décrétée par le Conseil de l'Europe. Elle publiera notamment les résultats de ses études en cours (aménagement de la Sorne en particulier).
- **La commission sociale**, sur la base des plans élaborés, exécutera un certain nombre de travaux demandés par la Direction des œuvres sociales :
  - création d'ateliers protégés et de classes d'orientation professionnelles pour handicapés mentaux ;

# NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1787

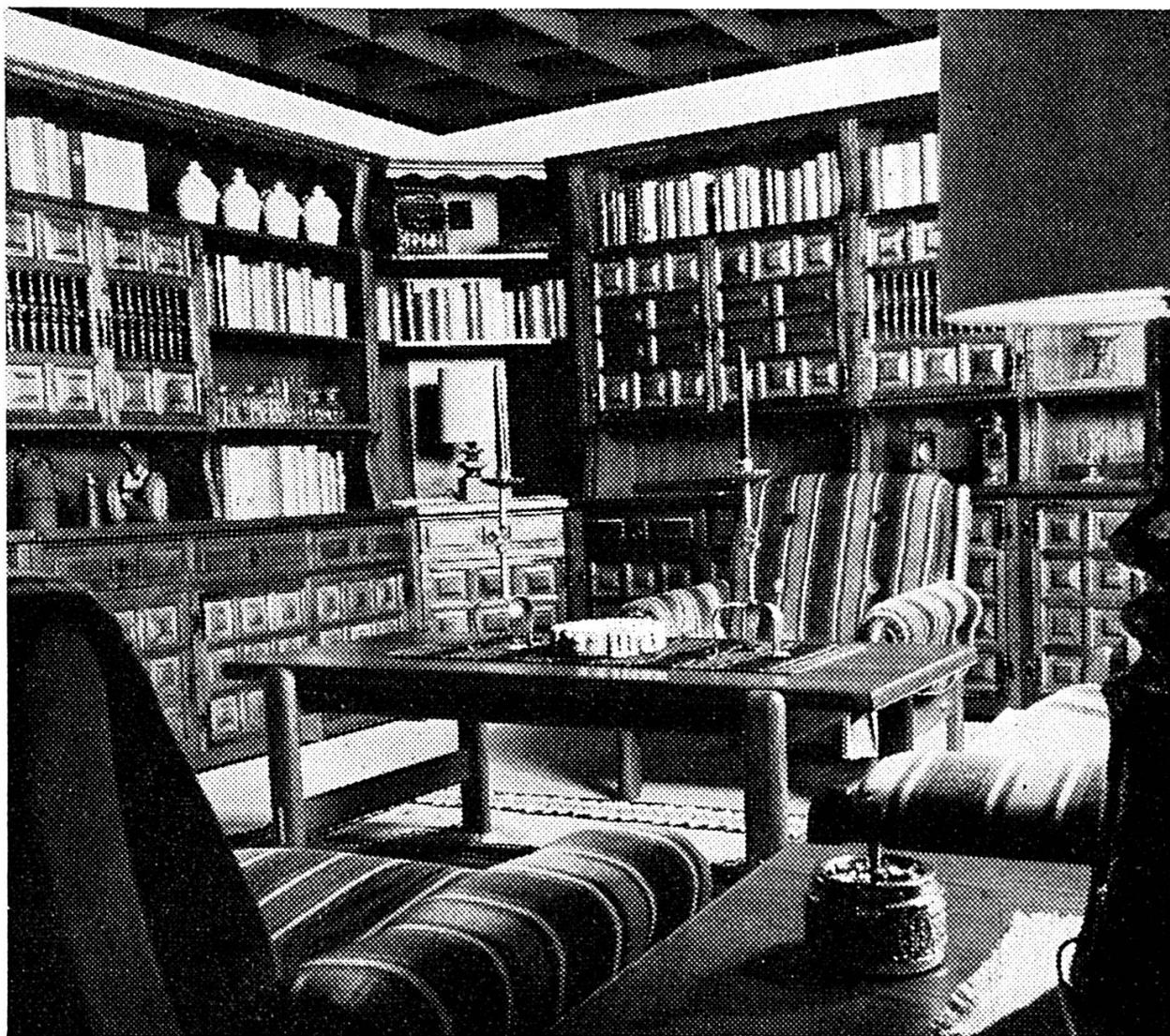


Torréfaction de café à La Chaux-de-Fonds

Tél. 039 23 16 16

1743

# Le plus beau des loisirs: meubler son intérieur



**Pfister**  
ameublements sa  
«Le monde fascinant  
du beau meuble»



Fabrique-exposition  
**SUHR**  Aarau

1788

- réalisation de foyers dits de semi-liberté pour adolescents caractériels et pré-delinquants ;
  - proposition de réorientation de « La Maison Blanche » d'Evilard ;
  - formation des éducateurs et étude de l'équipement et du personnel des institutions pour enfants et adolescents.
- **La commission pour la sauvegarde du patrimoine** s'occupera à la réalisation des travaux entrepris en 1975 dans le cadre de l'« Année européenne du patrimoine architectural ». Elle recensera les sites ou objets dignes d'intérêt et poursuivra son action de conservation, de restauration et de conseils en matière de sauvegarde du patrimoine.
- **La commission pour l'aménagement du territoire** continuera l'étude du plan directeur cantonal des sites pour le Jura et celle d'un plan calcul jurassien. Elle organisera le colloque sur les résidences secondaires et poursuivra ses travaux d'expertises dans le cadre de la protection des sites.
- **La commission pour le trafic ferroviaire** étudiera et fera toutes propositions utiles au sujet de l'avant-projet des CFF pour l'horaire 1977-1979. Il lui appartiendra encore d'obtenir la correction des imperfections apparues lors des importantes modifications de juin 1976 : en particulier les ruptures de correspondance à Biel, le retour en Ajoie le soir et la desserte de Laufon. Elle intensifiera son action en vue de défendre la position de Delle, point frontalier entre la France et la Suisse.
- **La commission économique** poursuivra les travaux engagés en 1975 : réa-
- lisation des fichiers d'information économique, du répertoire de la production industrielle, car il faut, le plus rapidement possible, faire connaître et diffuser ces instruments pour qu'ils deviennent des agents du développement économique régional. Une nouvelle action de formation des cadres sera organisée.
- **Les commissions routière et du tourisme pédestre**, qui ne sont pas propres à l'ADIJ, mais constituées de délégations de différentes associations jurassiennes, auront la confiance de l'ADIJ.
- Deux commissions spéciales ont été créées : « Avenir de l'ADIJ » et « Problèmes conjoncturels » ; leurs activités feront l'objet de toute la sollicitude de la direction et du comité central.

Enfin, les organes de l'ADIJ :

- soutiendront tous les efforts déployés afin de développer nos axes essentiels de communication ;
- et chercheront à maintenir dans le Jura l'équilibre socio-économique compromis. L'harmonie est un atout essentiel de nos régions, elle doit être préservée.

**Tous ces problèmes sont ardus et délicats. Le programme appelle votre appui. Nous vous invitons à nous l'accorder.**

Au nom de l'ADIJ,

le président central :  
Frédéric SAVOYE

le secrétaire général :  
François LACHAT